

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 18/12/2014

Date de révision:

: Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial du produit	: Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)
Code du produit	: PA00192422
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl

Temselaan 100

1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale:

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl

Boîte postale 81

1090 Bruxelles

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

beneluxconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Antipoison: Tél: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41

Xi; R38

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)

- : P102 - Conserver hors de la portée des enfants.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P302 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
- P352 - Laver abondamment de l'eau
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale

Phrases EUH

- : EUH208 - Contient Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

- Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
MEA Dodecylbenzenesulfonate	(n° CAS) 85480-55-3 (Numéro CE) 287-335-8 (N° REACH) 01-2119905842-39	20 - 30	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
C12-14 Pareth-7	(n° CAS) 68439-50-9 (Numéro CE) polymer	10 - 20	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
MEA-Laureth Sulfate	(n° CAS) 162201-45-8 (Numéro CE) Polymer	10 - 20	Xi; R41 Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
PEI Ethoxylate	(n° CAS) 68130-99-4 (Numéro CE) Polymer	5 - 10	Xi; R36 Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	(n° CAS) 54464-57-2 (Numéro CE) 259-174-3 (N° REACH) 01-2119489989-04	< 1	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Peonile	(n° CAS) 10461-98-0 (Numéro CE) 423-740-1 (Numéro index) 608-044-00-8 (N° REACH) 01-0000017023-83	< 1	Xn; R22 N; R51/53	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Non applicable.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	170 mg/kg de poids corporel/jour
--	----------------------------------

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	12 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	12 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0.85 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	85 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	3 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.268 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0268 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.0167 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	8.1 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	8.1 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	35 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3.43 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Gants ménagers.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Coloré.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	7.4		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible		
Flammatilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limites explosives	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
Viscosité	300 - 700	cP	
Propriétés explosives	Pas d'informations complémentaires disponibles		
Propriétés comburantes	Pas d'informations complémentaires disponibles		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

DL50 orale rat	1080 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
ATE (voie orale)	1080 mg/kg de poids corporel

C12-14 Pareth-7 (68439-50-9)

DL50 orale rat	1600 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2001 mg/kg
ATE (voie orale)	1600 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel

PEI Ethoxylate (68130-99-4)

DL50 orale rat	2001 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2001 mg/kg

Peonile (10461-98-0)

DL50 orale rat	619 mg/kg
ATE (voie orale)	619 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 7.4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 7.4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aigüe: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénéité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Irritation: gravement irritant pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

CL50 poisson 1	1.67 mg/l Lepomis macrochirus
CE50 Daphnie 1	2.4 mg/l
ErC50 (algues)	1.44 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	0.23 mg/l Oncorhynchus mykiss
NOEC chronique crustacé	1.18 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique algues	< 1.28 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus

C12-14 Pareth-7 (68439-50-9)

CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 Daphnie 1	10 mg/l
ErC50 (algues)	10 mg/l

PEI Ethoxylate (68130-99-4)

CL50 poisson 1	10000 mg/l
----------------	------------

12.2. Persistance et dégradabilité

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

Persistante et dégradabilité	La substance est biodégradable. Susceptible de persister.
Biodégradation	85 % OECD 301 B

C12-14 Pareth-7 (68439-50-9)

Persistante et dégradabilité	La substance est biodégradable. Susceptible de persister.
Biodégradation	> 70 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1000
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)

Log Koc	1.167
---------	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
-------------------------------	--

Composant

MEA Dodecylbenzenesulfonate (85480-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
--	---

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Composant	
Propylene Glycol (57-55-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Potassium Sulfite (10117-38-1)	PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Magnesium Chloride (7786-30-3)	PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Disodium Distyrylbiphenyl Disulfonate (27344-41-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.
Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Bonux 3 in 1 Pods Violet Blossom Blast (Explosion de Fleurs Violettes)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit